

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LOTBINIÈRE  
MUNICIPALITÉ DE DOSQUET**

Séance extraordinaire du conseil de cette municipalité tenue le mardi, 25 septembre 2018, au local de la salle multifonctionnelle à 19h30, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Les conseillères et les conseillers :

Présents : Sylvain Dubé  
Mathieu Bibeau  
Brigitte Poulin  
Michel Moreau  
Claude Lachance  
Carole Desharnais

Assistance : 0

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Yvan Charest, maire et président d'assemblée.

Madame Jolyane Houle, directrice générale est également présente.

La séance est ouverte à 19h30.

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE 2018.**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Camion incendie.
3. Garage municipal.
4. Divers :
5. Période de questions.
6. Fin de la séance.

**18-09-8562**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Carole Desharnais, **APPUYÉE** par Monsieur Michel Moreau **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, **D'ADOPTER** l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que présenté et, en conséquence il demeure ouvert, à toute modification.

Adoptée

**18-09-8563**

**CAMION INCENDIE.**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Dosquet a procédé à un appel d'offres pour l'acquisition d'un camion autopompe-citerne pour le service incendie;

<u>Fournisseurs</u>	<u>Prix avant taxes</u>	<u>Spécifications</u>
Camions Carl Thibault inc.	338 158.00\$	Conforme
Maxi-Métal	348 845.00\$	Conforme

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Monsieur Sylvain Dubé ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'octroyer le contrat à Camions Carl Thibault au montant de 338 158.00\$ avant taxes, le tout étant conditionnel à l'obtention de l'approbation du règlement d'emprunt 2018-329 auprès du Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT).

Adoptée

18-09-8564

### **AGRANDISSEMENT ET RÉNOVATION DE LA CASERNE INCENDIE.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Dosquet a procédé à un appel d'offres pour l'agrandissement et la rénovation de la caserne incendie;

CONSIDÉRANT QU'au bordereau de prix deux items était demandé en dehors du prix global soit ; portes et fenêtres existantes et remplacement des portes de garage existantes et des nouvelles portes selon des spécifications particulières; CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Dosquet a reçu 9 soumissions tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous;

<u>Fournisseurs</u>	<u>Prix avant taxes</u>	<u>Prix avec options avant taxes</u>
Jim Construction	469 800.00\$	493 700.00
Construction Maurice Bilodeau	488 152.00\$	548 460.00\$
SG Construction	490 500.00\$	518 200.00\$
Construction JL Groleau	491 398.44\$	502 898.44\$ portes et fenêtres non incluses car rien au bordereau
Construction Envergure inc.	510 545.77\$	578 545.77\$
C.J. Picard	528 600.00\$	572 000.00\$
JC7 Signature	531 282.00\$	579 895.09\$
Oikos Concept inc.	523 600.00\$	544 906.00\$
Lévesque et associés construction inc.	577 300.00\$	627 160.00\$

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Mathieu Bibeau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'octroyer le contrat à Jim Construction inc. au montant de 469 800.00\$ avant modification au contrat pour la couleur du revêtement extérieur qui générera une économie, le tout étant payable à raison d'environ 350 000\$ avec le solde de la TECQ 2014-2018, la différence étant prioritairement payable à même l'enveloppe de la TECQ 2019-2023 si le tout est réalisable, à défaut de quoi ce sera payable à même le surplus accumulé de la municipalité. Le paiement final malgré la finalité des travaux qui pourrait être en 2018 ne pourra être effectué avant le 5 février 2019.

Adoptée

DIVERS :

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**18-09-8565**

**FERMETURE DE LA SÉANCE.**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Sylvain Dubé ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la séance soit levée à 20h05.

Adoptée

**ATTESTATION**

La directrice générale certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées et approuvées par le Conseil de la susdite municipalité.

\_\_\_\_\_  
Directrice générale

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directrice générale